



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 44263

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le problème de la réalisation du mémorial national à la mémoire des militaires morts pour la France de 1952 à 1962 en Afrique du Nord. Après de longues réflexions, il a été décidé que ce mémorial sera situé à Paris. Mais le lieu d'implantation reste toujours en suspens malgré les nombreuses propositions de la mairie de Paris. En conséquence, l'inauguration prévue initialement en 2002 pour le 40e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, semble bien compromise. Aussi, il lui demande quel est l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sur les inquiétudes exprimées par le monde associatif à propos du devenir du projet d'érection d'un monument à la mémoire des soldats français (militaires et supplétifs) morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie. La commission pour la création d'un mémorial de la guerre d'Algérie vient de remettre ses propositions de sites dans Paris. Une procédure d'étude et d'approbation des lieux pressentis vient d'être lancée auprès des différents acteurs publics concernés. Il n'est pas encore possible, actuellement, de préciser l'implantation de l'endroit choisi, l'accord de toutes les parties prenantes étant nécessaire sur ce point, mais il est certain qu'il s'agira d'un site prestigieux de la capitale. Par ailleurs, l'inauguration du monument est prévue en 2002, comme il en a été toujours convenu. Ce dossier est l'objet d'une attention tout particulière de la part du secrétaire d'Etat et il mettra tout en oeuvre pour qu'il aboutisse.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44263

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2060

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3408